



38540 HEYRIEUX  
Tél. : 04 78 40 00 14  
mairie@heyrieux.fr

## REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

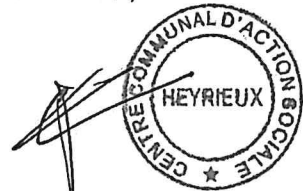
(Décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié)

Le C.C.A.S. se réunira en session ordinaire à la Mairie :

**Le jeudi 30 avril 2026 à 10 heures.**

Heyrieux, le 23 avril 2026

Le Président,



Daniel ANGONIN

## ORDRE DU JOUR

- 1/ Election du Vice-Président
- 2/ Délégation de pouvoir et de signature consentie par le conseil d'administration au Président et au Vice-Président du CCAS pour l'attribution des aides facultatives du CCAS
- 3/ Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS
- 4/ Adoption du règlement relatif à la délivrance d'aides facultatives
- 5/ Renouvellement de l'adhésion « Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale de l'Isère » UDCCAS38
- 6/ Affectation du résultat 2025
- 7/ Budget primitif 2026
- 8/ Adoption du principe de fongibilité des crédits

